



CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU-CONCOURS “Achetezaalençon”

ARTICLE 1. OBJET DU CONCOURS

Du samedi 12 décembre à 10 h 00 au samedi 2 janvier 2021 à 19 h 00, la Ville d'Alençon (Hôtel de Ville, Place Foch - CS 50362,61014 Alençon Cedex) organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat (ce jeu n'est pas associé à Facebook®, ni géré ou sponsorisé par Facebook®).

Le jeu-concours est accessible sur la page Facebook Ville d'Alençon (<https://m.facebook.com/villealencon/>) jusqu'au samedi 2 janvier 2021 à 19 h 00.

Le jeu-concours consiste à aimer notre page Facebook et identifier 2 magasins situés dans le centre-ville et les quartiers commerçants d'Alençon.

Les gagnants seront ensuite tirés au sort chaque lundi et se verront attribuer un cadeau.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours, gratuite et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique quel que soit son âge, résidant en France métropolitaine.

Concernant les personnes mineures, le jeu-concours se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation est limitée à une seule participation par personne (même nom, même adresse, même courriel) pour l'ensemble du jeu-concours. Toute fraude sur ce point entraîne l'invalidation du candidat.

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation sans restriction, ni réserve du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par l'organisateur.

Chaque jeu-concours se déroulera du samedi à 10h au vendredi à 19h pour chaque semaine :

- 1^{ère} semaine : du samedi 12 décembre à 10h jusqu'au vendredi 18 décembre à 19h – tirage le lundi 21 décembre

- 2^e semaine : du samedi 19 décembre à 10h jusqu'au vendredi 25 décembre à 19h – tirage le lundi 28 décembre

- 3^e semaine : du samedi 26 décembre à 10h jusqu'au vendredi 1^{er} janvier 2021 à 19h – tirage le lundi 4 janvier 2021

Les agents des services Action Cœur de Ville et Communication chargés de la mise en œuvre du jeu-concours, ne peuvent pas y participer

ARTICLE 3. FONCTIONNEMENT DU JEU-CONCOURS

Le jeu concours se décompose en 4 phases :

1 - Entre le samedi 12 décembre et le samedi 2 janvier 2021, une publication jeu-concours sera mise en ligne chaque samedi à partir du samedi 12 décembre sur la page Facebook ville d'Alençon. Les

participants au jeu-concours devront impérativement aimer la page Facebook et identifier 2 magasins alençonnais.

2 - Les gagnants seront ensuite tirés au sort chaque lundi.

3 - Les pseudonymes Facebook des gagnants seront publiés sur la page Facebook.

4 - Les gagnants tirés au sort, seront informés par un message privé sur leur profil Facebook le lundi entre 14 h 00 et 17 h 00. Le message précisera les conditions de récupération des cadeaux.

Les gagnants devront répondre à ce message en renvoyant leurs nom et prénom. Si le gagnant ne peut venir récupérer son cadeau, il peut désigner une personne de son choix pour venir les récupérer ; le gagnant devra alors communiquer les nom et prénom de cette personne.

4 - Les cadeaux seront ensuite à récupérer auprès du service Actions Cœur de Ville, la Rotonde, 6-8 rue des Filles Notre Dame à Alençon sur présentation d'une pièce ou d'un justificatif d'identité.

ARTICLE 4. LOTS

Les gratifications à gagner sont, chaque semaine,

- Lot 1 : 400 € de chèques Shop'In
- Lot 2 : 100 € de chèques Shop'In
- Lot 3 : 50 € de chèques Shop'In

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèce, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et n'est pas cessible.

ARTICLE 5. RÈGLES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que les participants communiquent sont fournies à la Ville d'Alençon et non à Facebook.

Les informations que les participants communiquent ne seront utilisées que pour le tirage au sort et la récupération des lots.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement dont la finalité est la remise des lots. Elles seront conservées jusqu'au 31 janvier 2021 et sont destinées aux services Communication et Actions Cœur de Ville.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en adressant un courriel accompagné d'une pièce d'identité à : dpo@ville-alencon.fr ou par courrier : Ville d'Alençon - Service communication - Place Foch CS 50362 - 61000 Alençon.

ARTICLE 6. DÉPOT DU RÈGLEMENT

Le règlement du jeu-concours est disponible à titre gratuit sur le site www.alencon.fr et à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Ville d'Alençon
Hôtel de Ville
Place Foch - CS 50362
61014 Alençon Cedex
Standard : 02 33 32 40 00

Horaires d'ouverture

- Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30